

CHARTRE DE BON USAGE DE L'OUTIL NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE ET A DISTANCE (ANNEXE 2 AU R.O.I)

I. COMPORTEMENT GÉNÉRAL SUR LES PLATEFORMES PÉDAGOGIQUES ET RÉSEAUX SOCIAUX

Le Collège est particulièrement attentif au respect de l'image et de l'intégrité morale de ses élèves et membres du personnel tant au sein de son implantation que sur internet et les réseaux sociaux.

Notre R.O.I mentionne explicitement les règles incontournables auxquelles tout élève du Collège doit adhérer.

Il est strictement interdit d'utiliser à des fins privées le nom ou le logo du Collège.

Google Classroom ou l'adresse mail Collège de l'élève sont les seuls médias avalisés par le Collège pour les échanges pédagogiques entre élèves ou avec les professeurs (ex : remise ordre, questions...)

Le Collège décline toute responsabilité vis-à-vis des échanges entre élèves via les autres réseaux sociaux.

En toute circonstance, je respecte sur la plateforme utilisée par l'école, les réseaux sociaux et dans les mails que je rédige :

le droit à l'image et le droit intellectuel¹ des élèves et des membres du personnel conformément à la législation belge qui sanctionne toute diffusion d'image (sans l'autorisation de la personne concernée ou de ses parents pour un mineur) et toute diffusion de commentaires injurieux ou calomnieux.

Tout manquement à ces principes ou débordement outrancier fera l'objet d'une procédure disciplinaire mettant en œuvre les moyens nécessaires pour identifier et sanctionner, proportionnellement à la faute commise, les auteurs de tels actes. La sanction de ces actes peut aller jusqu'à un renvoi définitif.

II. UTILISATION DES TABLETTES / CHROMEBOOKS PERSONNELS AU SEIN DU COLLÈGE

L'utilisation de tablettes / chromebooks personnels par les élèves du Collège est limitée aux élèves appartenant à une des deux catégories reprises ci-dessous :

- les élèves adhérant ou ayant adhéré au projet numérique (à partir de la 3^e année).
- les élèves bénéficiant d'une convention d'aménagements raisonnables établie en bonne et due forme incluant l'usage d'une tablette.

Le chromebook doit être rechargé à domicile pour être utilisé en classe le lendemain.

L'utilisation des tablettes / chromebooks est strictement limitée aux classes (sous la supervision des professeurs dans le cadre de leurs cours) et à la salle d'étude sous la supervision de l'éducateur qui la surveille.

Il est conseillé aux élèves disposant d'un chromebook ou d'une tablette de louer un casier afin de pouvoir mettre ce matériel en sécurité durant les cours d'éducation physique, aux récréations

L'utilisation des tablettes dans la cour de récréation, dans les couloirs et au réfectoire n'est pas autorisée.

L'utilisation de la tablette/du chromebook sera limitée au travail des différents cours.

Tout élève consultant des sites / des plateformes ou des jeux à des fins non pédagogiques pourra être sanctionné d'abord par un rappel à l'ordre assorti d'une note à la discipline puis par la suspension de l'utilisation de son Chromebook à l'école pour une période qui sera consignée dans le carnet de liaison.

III. GESTION ADÉQUATE DES MAILS ET UTILISATION CORRECTE DE LA PLATEFORME CLASSROOM

¹ Diffusion ou partage de contenus mis en ligne par des professeurs à des personnes étrangères aux cours

- Il est demandé aux élèves de contacter les enseignants via mail pendant la journée et non en soirée ou le week-end.
- Contacter ses professeurs, éducateurs ou membre de la direction via mail ou Classroom, implique l'utilisation d'un langage correct et le respect des règles de courtoisie (bonjour, merci...)
- Lorsqu'un professeur adresse un message à un élève, il est bon d'en confirmer sa réception (ex : *merci, j'ai bien reçu votre message...*)

L'élève :

J'ai pris connaissance de la "*charte de bon usage des pratiques numériques et de l'enseignement à distance*". Je la comprends et m'engage à la respecter en sachant que tout manquement pourra entraîner des sanctions disciplinaires à l'école.

Les parents ou personnes responsables de l'élève :

J'ai examiné le document "*charte de bon usage des pratiques numériques et de l'enseignement à distance*" avec mon enfant. Nous comprenons les attentes liées à l'application du Règlement d'Ordre Intérieur lors des cours à distance et les conséquences éventuelles de tout manquement à cette charte.

Signature de l'élève :

Signature(s) des parent(s) ou responsable(s) de l'élève :